

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 6 mars 2020**

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le

ID : 011-211100524-20200306-06032020-AU



L'an deux mille vingt, le six mars à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **NICOLAOU Danièle**, Maire.

Présents : Madame Danièle NICOLAOU ; Madame Pascale MARTINEZ ; Madame Virginie CUBEROS-BONNAFOUS ; Monsieur Jacques HOUGNON; Monsieur Olivier BOURJADE; Monsieur DURAND André ;

Absents excusés: Monsieur Thierry PEDEZZANI a donné procuration à Madame Danièle NICOLAOU ; Monsieur Pierre DELPECH ; Monsieur Laurent VAN EERSSEL ;

Secrétaire : Madame Pascale MARTINEZ ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal en date du 12 février 2020
- Modification Affectation des résultats M14 et M49
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal du 12 février 2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 12 février 2020.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Modification Affectation des résultats budget M14

Madame le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2019 a été voté et approuvé par délibération le 12 février 2020 ;

Vu la délibération n°2020/004 du 12 février approuvant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pour le budget M14;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier la délibération n°2020/004 du 12 février 2020, afin de rétablir des erreurs ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **215 852.86 €**
- un déficit d'exploitation de 0.00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation et d'annuler la délibération n°2020/004 du 12 février 2020 comme suit :

- **Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 123 036.89**

- **Affectation de l'excédent reporté (R002) : 92 815.97**

Modification Affectation des résultats budget M49

Madame le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2019 a été voté et approuvé par délibération le 12 février 2020 ;

Vu la délibération n°2020/007 du 12 février approuvant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pour le budget M49;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier la délibération n°2020/007 du 12 février 2020, afin de rétablir des erreurs ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 0.00 €
- un déficit d'exploitation de **3 936.19 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation et d'annuler la délibération n°2020/007 Du 12 février 2020 comme suit :

- **Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement : 3 936.19**

Questions diverses

- Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de Véolia concernant l'assainissement de la maison de Monsieur REVEL Chemin de la Dure d'un montant de 25 882.27 euros TTC; à voir si une demande de subvention peut être déposée en octobre 2020.
- Madame le Maire présente un devis pour combler le fossé creusé par les dernières pluies sur la route départementale traversant la commune, d'un total de 1 450.00 euros HT, soit 1 740.00 euros TTC. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par la société PUR ISTHME.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 20h40.

Le secrétaire

Madame le Maire

